

# COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
INFO PROF : Québec (418) 528-7763  
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



**POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :**

**Assistance aux professionnels**  
Québec (418) 643-8210  
Montréal (514) 873-3480  
Ailleurs au Québec, en Ontario  
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776  
**Télécopieur**  
Québec (418) 646-9251  
Montréal (514) 873-5951

Sillery, le 27 novembre 2002

À l'attention des chefs de département régional de médecine générale (DRMG) des régies régionales concernées par l'Annexe XIX

## **Programme de formation continue Annexe XIX – FMOQ - Nouveau formulaire**

L'Annexe XIX portant sur le programme de formation continue en sera à sa troisième année d'application à partir de janvier 2003. Le formulaire d'autorisation du DRMG des années précédentes n'incluait pas tous les renseignements nécessaires à l'application des modalités de l'Annexe XIX tels le nombre de jours de formation et le nombre de mois couverts pour chaque médecin ainsi que le nom de la Régie régionale concernée.

C'est pourquoi nous préconisons l'utilisation d'un nouveau formulaire intitulé « Autorisation de bénéficier du programme de formation continue » [n° 3846](#). Nous vous demandons d'en remplir un pour chaque médecin et de nous le retourner à l'adresse indiquée sur le formulaire ou encore par télécopieur. La RAMQ acceptera toutefois de traiter tout autre formulaire que vous nous enverrez qui intégrera ces informations essentielles.

Veillez noter que le formulaire n° 3846 est disponible dans le site Internet de la RAMQ au [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca), *Médecins omnipraticiens – Formulaires – Autres formulaires*.

D'ici quelques mois, nous vous offrirons la possibilité de le remplir et de nous le transmettre via Internet.

Par ailleurs, nous informerons les médecins de l'arrivée de ce nouveau formulaire, lors d'un prochain communiqué.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. [Formulaire n° 3846](#)